

Genre du véhicule Machine de travail lourde (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique H A N O M A G	Type 6 6 C	Fiche d'homologation N° CH 5372 11
---	-------------------------------------	---------------	---------------------------------------

Constructeur Identification	HANOMAG GmbH, Hanomagstrasse 9, Hannover-Linden (D) sur la plaquette du constructeur "66 C" devant le N° du châssis		
Plaquette constructeur	à droite, latéralement sur le chariot avant au-dessus du pare-boue		
N° du châssis	à droite, latéralement sur le chariot arrière, près de l'articulation		
Identification du moteur	"D 963 A1" à gauche, latéralement sur le bloc, au-dessus du No du moteur (importateur)		
Importateur principal	TAURUS BAUMASCHINEN AG, 8600 Dübendorf		
Véhicule homologué	371 520 827		

Châssis			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	hydrostatique avec pompe de secours hydraulique		
Transmission	convertisseur de couple + boîte planétaire sous charge		
Nombre de vitesses	4	Entraînement	toutes roues
Frein de service	air comprimé/hydraulique, à disques, sur toutes les roues, air comprimé = 1 circuit / hydraulique = 2 circuits		
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur l'arbre à cardan		
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, levier avec secteur (air comprimé = manomètre + vibreur		
Contrôle 2 circuits	hydraulique = réservoir dans champ visuel du conducteur		

Moteur	HANOMAG	Type	D 963 A1
Marque	en ligne	Temps	4 (turbo)
Construction	D	Position	arrière
Carburant	eau	Nombre cylindres	6
Refrondissement	128	Course	140
Alésage	10804	CV-impôt	55,0
Cylindrée	157 DIN	à t/min	2200
Puissance en kW	79	dB/A à t/min	1650
Bruit à l'arrêt	1 pot 850x300x215 mm (+)		
Silencieux	-		
Mesure des gaz	Bacharach = 4,0		
Déparasitage	-		

Carrosserie	pelle		
Nombre de portes	2	Compteur de vitesse	-
Céintures sécurité	av -	ar -	-
Cale	2/640x250x340 mm Rétroviseurs gauche + droite		
Antivol	-		
Nombre de places	t 1 av -	centre -	ar -
Dimensions	intérieur	extérieur	
Longueur	-	7910	Empattements 3000
Largeur	-	3000	Essieu double av - ar -
Hauteur	-	(3550) 3270	Voies av 2100 ar 2120
Porte à faux	av -	2770	Voies av - ar -
	ar -	2140	ar -
Distance volant - vers l'avant du véhicule	4100		Braquage ø g 11000 d 11000

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	9390	10560	19950
Charge utile	-	-	-
Poids total	-	-	19950
Poids garantis	-	-	22000
Pneus	23,5 - 25	23,5 - 25	
Ply / bar	20 / 3,85	20 / 3,85	
Charge pour V max	11220	11220	
Jantes	40	40	
	19 x 25 acier		
		mécanique	automatique
Gar poids remorquable avec/sans frein	-		
Garantie poids de l'ensemble	-		
Poids remorquable testé	-		
Charge garantie sur le toit	-		
Vitesse maximale selon le constructeur	39		km/h
testée	32	km/h à t/min 2300	au moteur prise de force

() = avec climatisation

Equipement	§) BOSCH K 11090 / K 11084 CH 1 0821 02		
Feux de route	BOSCH K 11090 / K 11084 CH 1 0821 02		
Feux de croisement	BOSCH K 11090 / K 11084 CH 1 0821 02		
Feux de position	R (E)		
Feux rouges	S1 (E)		
Feux stop	1 (E)		
Clignoteurs	av	HELLA K12668	ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar I (E)
Feux de gabarit	av	A (E)	ar
Feux arriere de brouillard			
Feux complementaires	4/lampes de travail avec lampe-témoin		
Eclairage plaque	2/séararé à l'arrière, au centre		
Essue-glace	2 balais avec /sans lave-glace		
Avertisseurs	HELLA 001 776 ou d'autres modèles homologues		

Indications pour le permis de circulation

Genre du vehicule	Machine de travail lourde (véhicule spécial)		
Marque et type	H A N O M A G 6 6 C		
Homologation N°	CH 5372 11		
Carrosserie	pelle		
Places	total 1	avant	
Poids a vide	19950	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	52,0
Poids total	19950	Cylindree	10804

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les resultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4100 mm, largeur = 3000 mm, poids du véhicule = 19950 kg.
- +) Insonorisation : tout le compartiment-moteur excepté le dessous.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement/de position et des clignoteurs AV, la hauteur et la distance depuis l'avant du véhicule des clignoteurs AV/latéraux sont admises pour raisons techniques; des bavettes sont obligatoires derrière les roues avant et arrière.

Inscription dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: la protection sur la pelle, l'arrière du véhicule;
- 138 - protection : sur les dents de la pelle;
- 141 - assurer : le bras de levage, les commandes de la partie hydraulique de travail;
- 159 - vitesse maximale ne dépassant pas 40 km/h;
- 160 - montage : les feux prescrits.